



**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT  
POUR ASSURER LA CONTINUITE DES VOIES  
DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE  
AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE**

(Article L 134-2 et L 134-3 du code forestier)

COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE

PISTE DM 200 DITE DE THEOS

**RAPPORT DE PRESENTATION**

## **1. MOTIVATIONS**

Malgré son ancienneté, la majeure partie des infrastructures de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) vauclusiennes qui traversent des propriétés privées ne bénéficie d'aucune forme de maîtrise foncière. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ce type de voies, il est nécessaire que les emprises des ouvrages de DFCI fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement comme cela est prévu dans le code forestier.

Les servitudes permettront également la mise aux normes de certaines infrastructures. De plus, le bénéficiaire de la servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la piste sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres. (Article L 134-2 du code forestier). Par conséquent, les servitudes autorisant ces aménagements permettent une meilleure défense contre l'incendie des massifs forestiers, des biens et des personnes.

La piste DM 200 dite de Théos figure dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015-2024 (PDPFCI) en tant qu'ouvrage de défense de la forêt contre les incendies. En tant que politique de l'Etat, le PDPFCI a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015. Ce document fait la synthèse de toutes les actions visant à diminuer le risque d'incendie de forêt dans le département. Il a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires départementaux et régionaux ayant une action dans ce domaine. La consolidation du statut foncier des ouvrages de DFCI est une des actions figurant dans le PDPFCI.

## **2. DEMANDE DE SERVITUDE**

Pour la mise aux normes des infrastructures de DFCI et la réalisation des bandes de sécurité à leurs abords, une servitude prévue par l'article L. 134-2 du code forestier doit être créée par arrêté préfectoral. L'arrêté est précédé d'une enquête publique dans les cas prévus à l'article L. 134-2. Cette enquête est réalisée dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

La servitude de passage et d'aménagement est établie par le Préfet au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, établissement public qui regroupe le département de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 communes et bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine de la DFCI (travaux et gestion des ouvrages préventifs de DFCI).

Chaque piste DFCI du PDPFCI doit faire l'objet d'une servitude qui lui est propre. Toutes les pistes existantes ou à créer feront l'objet d'une servitude. La présente demande de servitude concerne exclusivement la piste DM 200.

La servitude de passage et d'aménagement est établie pour une durée illimitée.

## **3. CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE**

La piste DFCI DM 200 dite de Théos est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie dans le PDPFCI. Le classement des pistes est réalisé selon les critères de classification des pistes DFCI du "Guide de normalisation des équipements DFCI de la zone de défense Sud" édité en 2014 par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

Les caractéristiques des pistes de 3<sup>ème</sup> catégorie sont les suivantes :

- largeur minimale de 3 mètres de roulement,

- débroussaillage latéral d'une largeur de 7 mètres de chaque côté de la piste.

La longueur totale des tronçons de piste concernés par la servitude est de 580 mètres. La largeur de l'emprise concernée est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

#### **4. ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES**

Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCI se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 200 est de 2 900 € (hors taxe).

Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCI se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 200 est de 2 000 € (hors taxe).

#### **5. DEROGATIONS A L'INTERDICTION GENERALE DE CIRCULATION**

La voie de défense des bois et forêts contre l'incendie objet de la servitude a le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale.

La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées par les pistes et aux occupants de leur chef,
- aux bénéficiaires de servitudes établies au titre de l'article 682 du code civil,
- au bénéficiaire de la présente servitude, à ses mandataires ou à ses partenaires,
- aux services appelés à assurer la prévention et la lutte contre les incendies de forêts mentionnés dans l'ordre préfectoral annuel d'opérations "feux de forêts",
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

#### **6. PARCELLAIRE CONCERNE PAR LA SERVITUDE**

Commune de Vaison-la-Romaine :

- Parcelle n° 204 - Section : AS - Surface : 10553 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 91 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 214 - Section : AS - Surface : 19759 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 2641 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 216 - Section : AS - Surface : 5060 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 404 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 218 - Section : AS - Surface : 7182 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 286 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 224 - Section : AS - Surface : 4450 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 332 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 225 - Section : AS - Surface : 16693 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 25 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 628 - Section : AS - Surface : 21952 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 893 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 807 - Section : AS - Surface : 54706 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1035 m<sup>2</sup>



## **INCIDENCE DE L'OUVRAGE SUR LE MILIEU**

COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE

PISTE DM 200 DITE DE THEOS

**RAPPORT TENANT LIEU DE NOTICE D'INCIDENCE**

*Juin 2018*

## **1. PRESENTATION DE LA ZONE DESSERVIE**

### a/ Situation administrative

Située au nord du massif des Dentelles de Montmirail, la piste DM 200 se situe sur le territoire de la commune de Vaison-la-Romaine. La zone concernée porte sur un massif boisé dense.

### b/ Situation géographique

La piste DM 200 dessert un secteur boisé situé à l'ouest de l'agglomération de Vaison-la-Romaine et correspondant à une colline appelée Théos. Cette colline est déconnectée des Dentelles de Montmirail par la vallée de l'Ouvèze. La piste DM 200 permet d'en atteindre la partie sommitale depuis le nord avec une pente moyenne d'environ 8 %.

### c/ Géologie

La formation géologique rencontrée par la piste DM 200 est composée de calcaires argileux en dalles à silex bruns (notation du BRGM : n4-5a\_V).

### d/ Régime hydrique

La commune de Vaison-la-Romaine, située dans la zone d'influence du climat méditerranéen, est soumise à un rythme à quatre temps : deux saisons sèches, dont une brève en fin d'hiver, une très longue et accentuée en été, deux saisons pluvieuses, en automne, avec des pluies abondantes sinon torrentielles, et au printemps. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare.

### e/ Végétation

La piste DM 200 rencontre un seul type de peuplement forestier composé de pin d'Alep.

## **2. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### a/ Contrôle des modifications immédiates de l'environnement

Eloignée de toute agglomération et invisible d'une route fréquentée, la piste n'affecte en rien l'aspect paysager du site.

### b/ Contrôle des risques provoqués sur le milieu naturel

L'impact faible des travaux, la couverture forestière, la nature du terrain et l'aménagement de revers d'eau rendent inexistantes les risques d'érosion.

### c/ Contrôle de la protection des richesses naturelles

La piste a pour objet de faciliter l'intervention des moyens de lutte sur un éventuel feu de forêt et donc assure un rôle de conservation des richesses naturelles.

### **3. RAISONS A L'ORIGINE DU CHOIX DE CETTE PISTE**

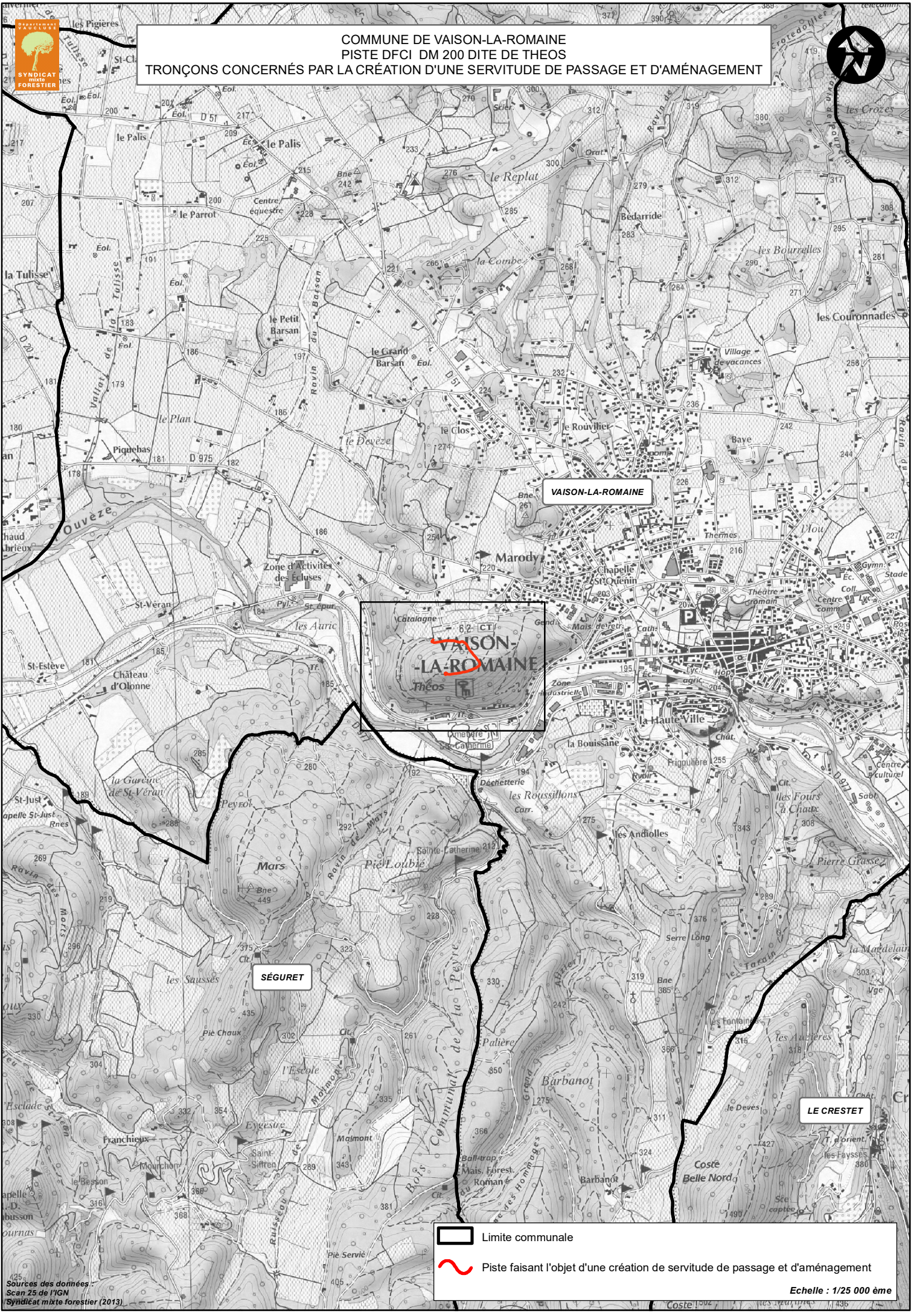
Le niveau d'aléa feu de forêt de la zone desservie par la piste est très fort. La piste DM 200 s'inscrit parfaitement dans la stratégie générale de lutte contre les feux de forêts en permettant la surveillance et la mobilité des moyens de lutte, cette stratégie reposant essentiellement sur la maîtrise des éclosions des feux au stade initial.

**Annexes :**

- Plans localisant la piste DFCI concernée et les parcelles concernées par la servitude de passage et d'aménagement
- Listes des propriétaires concernés par la servitude de passage et d'aménagement



COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE  
 PISTE DFCI DM 200 DITE DE THEOS  
 TRONÇONS CONCERNÉS PAR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT



Limite communale

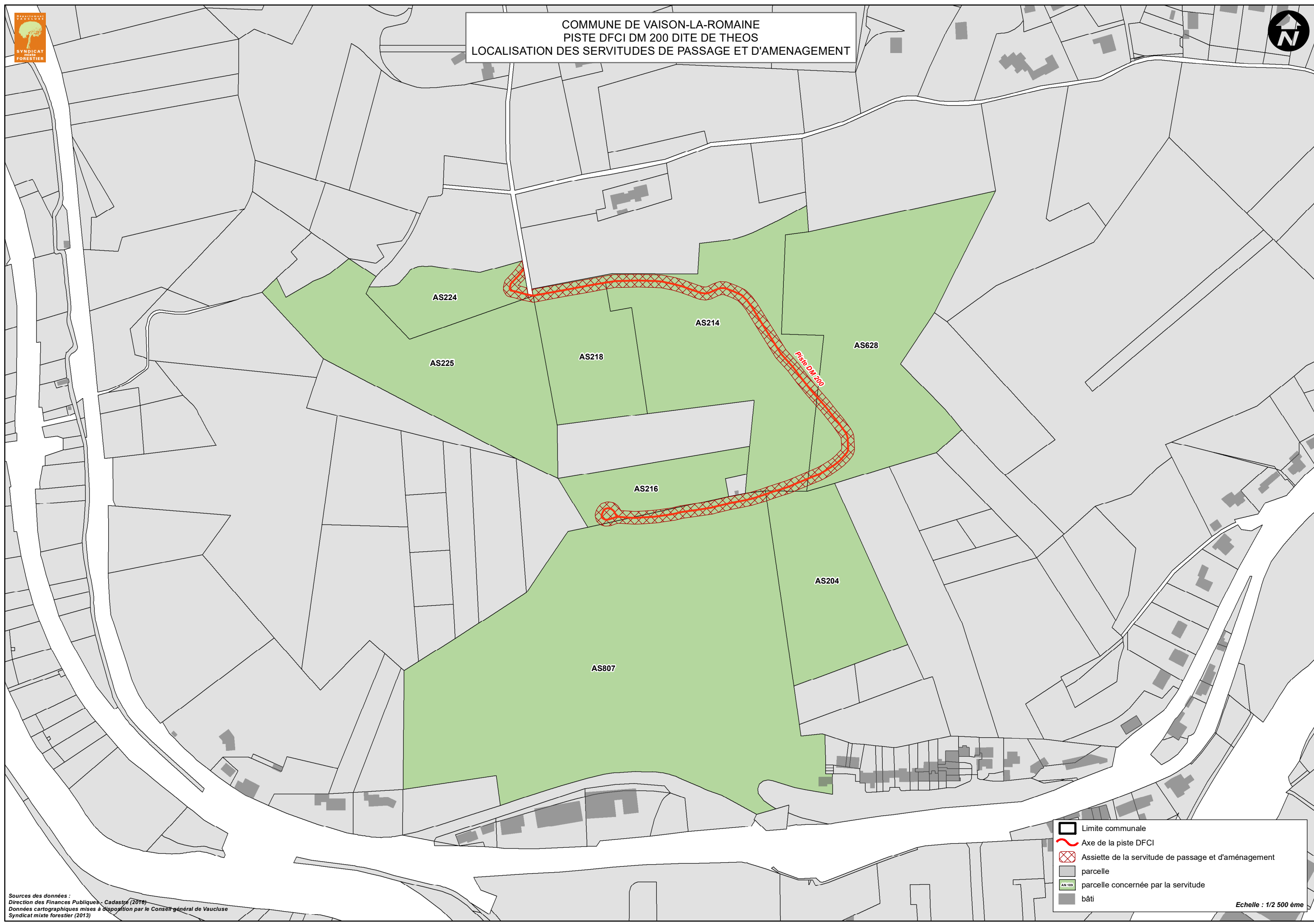
Piste faisant l'objet d'une création de servitude de passage et d'aménagement







Sources des données :  
 Scan 25 de l'IGN  
 Syndicat mixte forestier (2013)

Echelle : 1/25 000 ème



COMMUNE DE VAISON-LA-ROMAINE  
PISTE DFCI DM 200 DITE DE THEOS  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



	Limite communale
	Axe de la piste DFCI
	Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
	parcelle
	parcelle concernée par la servitude
	bâti

Nom de la commune	Numéro INSEE	Code de parcelle	Surface de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Surface des emprises de la servitude (m <sup>2</sup> )	Droit réel	Nom	Prénom	Adresse	
Vaison-la-Romaine	84137	AS204	10553	91	Usufruitier	BERNARD	PIERRE	0335 CHE DE MONTALEGRE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Nu-proprétaire	BERNARD	EVE MARIE	LE DOMAINE D ANNIE LE LAURON	26790 ROCHEGUDE
					Usufruitier	BERNARD	DOMINIQUE ANDRE	335 MONTALEGRE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	AS214	19759	2641	Propriétaire	BERNARD	PIERRE	0335 CHE DE MONTALEGRE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	AS216	5060	404	Propriétaire	BAUDARD	PIERRE ROBERT	AU VILLAGE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	AS218	7182	286	Propriétaire	GASPAROUX	JEAN LOUIS	0032 RUE DE CHAMPAGNE	59700 MARCQ EN BAROEUL
Vaison-la-Romaine	84137	AS224	4450	332	Usufruitier	BERNARD	PIERRE	0335 CHE DE MONTALEGRE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Nu-proprétaire	BERNARD	EVE MARIE	LE DOMAINE D ANNIE LE LAURON	26790 ROCHEGUDE
					Usufruitier	BERNARD	DOMINIQUE ANDRE	335 MONTALEGRE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	AS225	16693	25	Propriétaire	ARNAUD	DENIS	0170 CHE DES RUCHES	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	AS628	21952	893	Propriétaire	NICOLAS	ODETTE FERNANDE	PAR MME MARTIN DANIELE 415 AV DE MARTIGNY	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Vaison-la-Romaine	84137	AS807	54706	1035	Propriétaire	APALOOSA		PAR MME MICHON CHRISTEL 3 RUE PLEIN SOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE

Sources des données : Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)